Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 19 (1890)

Heft: 9

Rubrik: Examens des recrues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tition des charges publiques qui mit en harmonie les contributions des citoyens avec leurs propres jouissances.

Après sa bonté, le caractère qui domine chez lui c'est la persévérance. Dès le moment où il a découvert que la misère du peuple lui vient de son manque d'éducation, sa voie est tracée et rien ne saurait l'en faire dévier. Ni les échecs de Neuhof et de Stanz, ni les difficultés imprévues de Berthoud, ni la décadence de l'Institut d'Yverdon après sa période glorieuse, n'ont ébranlé sa conviction, refroidi son ardeur ou amoindri son espoir. Chez lui l'alpha et l'oméga sont pareils et sur le déclin de sa carrière nous le retrouvons à Neuhof animé du même sentiment qu'il y nourrissait au début : Tout pour l'éducation du pauvre.

Et maintenant ce monument élevé sur la place publique en témoignage de notre admiration et de notre reconnaissance, ne doit être qu'une faible représentation de ce que nous ressentons dans nos cœurs, et pour le bien montrer, cherchons à conformer nos actes, notre vie aux directions de ce grand ami de l'humanité.

Vous, enfants qu'il a tant aimés, souvenez-vous que si aujourd'hui vous êtes traités avec douceur, avec amour dans vos écoles, c'est en bonne partie au papa Pestalozzi que vous le devez. Lorsque vos maîtres vous parlent avec bonté, témoignez-leur un peu de cet amour qu'il avait tant de bonheur à rencontrer chez les déshérités qu'il recueillait et votre grand ami sera content.

Mères de familles, je ne vous dirai pas qu'il vous ait appris à aimer vos enfants. Toutes les mères aiment leurs enfants. Mais en vous enseignant comment il faut les élever, il vous a appris à les aimer mieux. Jean-Jacques Rousseau vous disait : Allaitez-les ; Pestalozzi vous dit : Eduquez-les, instruisez-les ! — Prêtez l'oreille à sa voix.

Quant à vous, pères de famille, c'est votre égoïsme que ses enseignements doivent faire taire. Souvenez-vous que l'enfance est l'âge de l'éducation et de l'instruction, que tout doit leur céder le pas et que les sacrifices que vous faites pour arriver au développement complet et harmonique des facultés de vos enfants vous seront rendus au centuple.

Enfin, nous tous qui sommes ici, en contemplant cette figure si pleine de bonté et de confiance, en écoutant cette voix du cœur, promettons de suivre les enseignements qu'elles nous donnent, car elles nous disent : Aimez-vous les uns les autres et ayez foi dans l'avenir !

EXAMENS DES RECRUES

Le département militaire fédéral a désigné les officiers chargés du recrutement qui aura lieu cet automne : Ire division : M. le colonel-brigadier de Cocatrix, à Saint-Maurice; remplaçant : M. le colonel David, à Correvon. — IIme division : M. le colonel Sacc, à Colombier; remplaçant : M. le colonel brigadier de Techtermann à Fribourg. — Experts pédagogiques. Ire division : Genève : M. Scherf, professeur à Neuchâtel; Valais : M. Reitzel, professeur,

à Lausanne; Vaud : MM. Elsener, à Berne (2me arrondissement), et Perriard, inspecteur d'écoles, à Belfaux (1er arrondissement). — IIme division. Neuchâtel : M. Goll, professeur à Carouge; Fribourg : M. Guex, directeur de l'Ecole normale, à Lausanne; Jura bernois : M. Merz, inspecteur d'écoles, à Morat.

On se souvient que l'idée avait été émise par certains journaux de supprimer désormais, dans le livret de service, la mention des notes obtenues par les recrues à l'examen pédagogique. Les Chambres fédérales s'en sont occupées, et la conférence des examinateurs fédéraux en a délibéré dans sa réunion tenue dernièrement à Zoug. Elle fut, on se le rappelle, unanime à se prononcer pour le maintien du système actuel, car elle envisageait avec raison cette suppression comme celle d'un puissant stimulant pour nos jeunes gens et partant pour les districts entr'eux. Toutefois, désireux de faire une concession à l'idée qui venait de surgir, la conférence proposait que les recrues qui n'auraient pas été satisfaites du résultat de l'examen fussent autorisées à se présenter l'année suivante pour en subir un nouveau dont les notes, en cas d'amélioration, eussent été inscrites à la suite de celles méritées antérieurement. Comme les promoteurs de la suppression de ces notes invoquaient, à l'appui de leur manière de voir, le fait que l'inscription des résultats pourrait nuire au porteur du livret de service en constituant parfois pour lui un obstacle à se placer plus avantageusement, la conférence était d'avis de tenir compte de cette considération en proposant que les recrues fussent admises à subir un nouvel examen. Mais le Département militaire fédéral a maintenu purement et simplement l'inscription des notes comme jusqu'ici. L'Autorité fédérale, disent les journaux, tient, avant de prendre une décision de nature à aggraver les charges du fisc, d'examiner les conséquences financières qu'elle peut bien entraîner, car une augmentation plus ou moins considérable des séances de la Commission pédagogique doit nécessairement avoir pour effet d'élever les frais prévus pour les opérations du recrutement.

Nous supposons que le Conseil fédéral se sera plutôt arrêté devant une question constitutionnelle. Quelle compétence a-t-il pour constater l'instruction des citoyens suisses, en dehors de l'école et du recrutement? Quel est l'article de la Constitution qui lui confère cette attribution?

On a décidé en outre, pour divers motifs, que les épreuves sur les connaissances civiques auraient lieu oralement.

Nos instituteurs ont tous conscience de l'importance de ces examens pour l'honneur du canton. Nous aimons à croire qu'ils feront leurs efforts pour y préparer le mieux possible les jeunes gens. Nous voudrions, de plus, les voir assister à ces épreuves : ils auraient occasion de prendre connaissance de la manière de procéder des experts et ils pourraient en tirer le plus grand profit pour les cours complémentaires.

Les prochains examens auront lieu à Bulle, les 22 et 23 septembre; à Romont, les 24 et 25 septembre; à Fribourg, les 26, 27 et 29 septembre; à Tavel, les 30 septembre et 1er octobre; à Estavayer, les 2 et 3 octobre; et à Romont, les 4 et 6 octobre.

R. H.

ÉCONOMIE RURALE

Nous avons parlé dans un numéro précédent du premier facteur de la production agricole : de la terre ou *capital foncier*. Nous savons que ce facteur est passif par lui-même, mais productif par l'action des autres capitaux.

Il nous reste comme complément à étudier rapidement le *capital bâtiment* qui fait partie du capital foncier.

Ce capital bâtiment tient une place à part en économie rurale, car c'est le plus passif, le plus improductif de tous. Les bâtiments ne sont qu'un poste de dépenses : ils immobilisent et annulent des capitaux qui, placés ailleurs sous forme d'engrais, de semences, produiraient un revenu considérable.

De plus ce capital ne peut pas se réparer, se reproduire par lui-même dans le cours de l'exploitation, il s'use et disparaît sans profits, et n'existe qu'aux dépens des autres capitaux.

Ainsi au lieu de rapporter un revenu, les bâtiments exigent les dépenses suivantes :

1° Les *intérêts* au 4 et 4 $^1/_2$ $^0/_0$ des frais de construction; ceci est une dépense, non pas une recette, car la valeur d'un bâtiment placée sous une autre forme rapporterait cet intérêt, qui actuellement n'est qu'une perte annuelle que subit le propriétaire;

2° Des *réparations* ou une *amortisation* des frais de construction, variable suivant la solidité du bâtiment, et destinée à récupérer ce capital qui disparaît, en vue d'une reconstruction;

3° Des *impôts* et une *prime d'assurance* contre l'incendie. Celle-ci est d'autant plus forte que le bâtiment est construit en matériaux plus inflammables. Les frais résultant du capital bâtiment, se montent annuellement au 5-6 $^0/_0$ de la valeur du capital, et comme les bâtiments sont improductifs, ces frais doivent retomber sur les branches de l'exploitation qui les utilisent.

On les fera donc payer sous forme de loyer, une partie par les récoltes, une partie par le bétail et les machines, enfin une autre par le personnel, de la manière suivante :

1° Le personnel pour la $^1/_2$;
2° Le bétail pour $^1/_4$;
3° Les récoltes pour $^1/_8$;
4° Les machines, engrais, porcs, etc. pour $^1/_8$. Trop souvent les